



FLASH'INFOS

JUILLET 2026

Travaux de voirie !!!

En raison des travaux de réfection de la voirie au centre de Mattaincourt, la circulation sera perturbée sur la portion de voirie allant du **numéro 7 de la rue du Général Leclerc jusqu'au numéro 18 de la rue du Centre**, comme suit :

- À partir du **lundi 20 juillet 2026**, la circulation sur cette partie de voirie se fera par alternance.
- Du **22 au 24 juillet 2026**, la circulation sur cette partie de voirie sera **FERMÉE**.

Des déviations seront mises en place dans les doubles sens Mattaincourt Centre - Hymont et Mattaincourt Centre - Vittel.

Le parking situé devant le salon de coiffure sera également fermé sur la périodes des travaux et la rue Notre Dame sera temporairement en double sens pour les riverains.

Merci pour votre compréhension.



Chats errants :

Devant la prolifération des chats errants constatée dans la commune, une campagne de capture pour leur stérilisation est en cours de réflexion.

Afin de recenser les animaux, nous vous invitons à signaler en mairie tout chat errant en apportant description afin de l'identifier.

Le but de cette opération est de limiter la prolifération des chats errants sur notre territoire.

Dispositif jeunesse - Rappel :

⇒ **Lauréats du brevet ou du baccalauréat** : sans distinction de mention, un bon d'achat dans un commerce local : 20,00 € pour le brevet et 30,00 € pour le baccalauréat.

Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie muni de votre attestation de réussite. Un bon d'achat sera remis aux jeunes intéressés à l'occasion de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire.

Poubelles : attention aux nuisances visuelles voire olfactives

Pour des raisons évidentes de respect de la vie en communauté et d'hygiène, le bac individuel de collecte des déchets ne doit pas rester en permanence sur le trottoir.

Les bacs individuels de collecte doivent être déposés sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique la veille de la collecte et vous devez impérativement procéder à leur enlèvement dans la journée, dès la collecte effectuée.

Il est également précisé qu'il est interdit de déposer les sacs poubelles d'ordures ménagères à même le sol. Ils ne seront pas ramassés par le service ordures ménagères de la Communauté de Communes. Si le dimensionnement du bac de collecte est insuffisant, contact : 03 29 37 81 67 ou serviceom@ccmirecourtdompaire.fr

Vigilance : faux gendarmes en civil

De faux gendarmes en civil prétextent agir en prévention des cambriolages pour commettre des vols par ruse aux préjudices de personnes vulnérables.

Les bons réflexes à adopter :

- ne jamais laisser entrer un inconnu sans vérification d'identité,
- en cas de doute, contacter la gendarmerie en appelant immédiatement le 17,
- ne pas se laisser distraire par un prétexte,
- ne jamais communiquer d'informations personnelles ou bancaires, et ne jamais remettre d'argent ou d'objets de valeur,
- privilégier la présence d'un proche lors de toute intervention à domicile,
- signaler immédiatement tout fait suspect à la gendarmerie.

Rappels utiles - Civisme :

***Nuisances sonores** : Les horaires applicables aux particuliers (tonte, débroussaillage, taille des haies, bricolage...) :

- jours ouvrables : 8h30 à 12h00 / 14h00 à 19h30 ;
- les samedis : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00.

*Les **déjections canines** doivent être ramassées. Des distributeurs de sacs sont présents sur la commune.

* Il est interdit de laisser **les chiens divaguer** sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien.

* Les **mégots de cigarette** ne doivent pas être jetés sur le domaine public.

Il est rappelé que le respect des règles de vie en communauté contribuent à une qualité de vie pour tous.

Vide grenier :

Le comité des fêtes organise son vide grenier le dimanche 6 septembre 2026 sur le parking de la salle polyvalente, rue Ravel, rue Berlioz, impasse Rabelais.

Accueil des exposants de 6 h 30 à 8 h :

- 3 € les 5 m pour les particuliers
- 20 € les 5 m pour les professionnels.

Petite restauration et buvette

Bon de réservation à télécharger sur Facebook ou disponible en Mairie.

Renseignements auprès de Fabrice au 06 52 71 74 36

Les riverains recevront dans leur boîte aux lettres les informations de circulation.

RECHERCHE BENEVOLES pour rejoindre le comité des fêtes pour participer dans la bonne humeur à ses différentes manifestations. Contacter Fabrice.

Citoyenneté : Journée « défense et citoyenneté » - Recensement

Tous les jeunes français, filles et garçons âgés de 17 ans doivent effectuer leur **Journée « défense et citoyenneté »** organisée par le Ministère des Armées.

À la fin de cette journée, un certificat de participation est remis. Ce certificat sera demandé lors de toute inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

À l'âge de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent, les jeunes français doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Le recensement permet d'être convoqué à la journée « défense et citoyenneté » à 17 ans et facilite l'inscription d'office sur les listes électorales.

Dates à retenir

- * **Samedi 1er août** : Marché du Terroir sur l'Île
- * **Samedi 15 août** : PAS DE MARCHÉ
- * **Samedi 5 septembre** : Marché du Terroir
- * **Dimanche 6 septembre** : Vide grenier